des *instrumens principaux de l'industrie agricole* et des agens indispensables pour la production.

Cet instrument ne peut agir que dans des *mains capables de s'en servir*, telles que celles d'un industriel ou d'un producteur. L'usage qu'il en fait est d'acheter des services productifs d'utilité, et, par l'emploi de ces services, de créer des produits dont la valeur sert à le rembourser de ses avances et à rétablir le capital qui a été consommé dans l'acte de la production.

« Pour qu'une somme de valeurs porte le nom de capital, dit M. Say, il *n'est nullement nécessaire qu'elle soit en espèces*. On évalue un capital en monnaie, comme on évalue tout autre objet, lorsqu'on veut se rendre compte de son importance et savoir quelle portion de bien il constitue; mais pour être un capital, il suffit que ce soient des valeurs destinées à faire des avances à la production et disponibles.» Ainsi, lorsqu'on voudra se rendre compte du capital mis en action par un propriétaire, on évaluera les différentes choses en lesquelles ce capital aura été transformé pour l'exécution des opérations, et on dira que ce propriétaire a telle portion de ses capitaux en ustensiles, telle autre en bêtes de trait, en bestiaux, en semences, en main-d'œuvre dont il a fait l'avance, en récoltes, et enfin en numéraire. C'est la valeur de toutes ces choses qui composera son capital.

Un *capital étant une propriété*, son usage ne peut être gratuit, et c'est la portion de profit à laquelle celui qui le possède a droit pour le service de son instrument dans les opérations de l'industrie à laquelle on donne le nom de profit du capital.

Quand le possesseur d'un capital ou un capitaliste est en même temps entrepreneur d'industrie, il consomme lui-même le service de son capital; quand il n'est pas entrepreneur, il en loue le service à un autre; et on désigne alors sous le nom *d'intérêt du capital* le profit qu'il en tire lui-même ou le loyer qu'il reçoit d'un autre pour la jouissance de son instrument.

Nous avons vu précédemment que le profit, ou les intérêts des capitaux employés sur un fonds en améliorations par un propriétaire, se confondaient ordinairement avec le fermage; de même l'intérêt du capital servant à l'exploitation est *souvent confondu avec le profit industriel*. Cependant il importe beaucoup de séparer ces deux derniers profits et de les faire figurer à part dans les calculs et la comptabilité. Le 1er est un profit fixé à l'avance et qu'on doit porter dans les frais de production, et l'autre un profit très variable résultant des circonstances, de l'intelligence du fermier, du taux du fermage, etc. Ainsi, on dit souvent: les bénéfices de tel fermier s'élèvent à 12 p. 0/0 de son capital d'exploitation; mais c'est une manière vicieuse de s'exprimer, et il serait bien plus correct de dire qu'après un prélèvement sur ses rentrées de 5 ou 4 p. 0/0 pour le service des intérêts du capital dont il a fait l'avance, il reste au fermier 7 ou 8 p. 0/0 de ce même capital, qui représentent le profit auquel il a droit pour le concours de ses facultés personnelles dans les opérations agricoles qu'il a entreprises, ou son bénéfice industriel. Nous avons eu soin au reste, dans tous les calculs que nous avons présentés dans ce livre, de faire figurer dans les frais de production les intérêts de tous les capitaux avancés à quelque titre que ce fût pendant le temps de la durée de l'opération productive.

Il est d'autant plus important de faire *figurer à part les intérêts des capitaux* qu'ils entrent comme élémens essentiels dans les calculs des frais des divers services agricoles, et que sans la précaution de les introduire dans ces calculs, il est impossible de savoir ce que ces services coûtent pour les mettre en action.

Le *prix du loyer d'un capital* n'est pas une chose fixe dans tous les temps et dans tous les lieux. Ce prix est d'autant plus élevé que les capitaux sont plus rares et plus demandés, et d'autant plus bas que ceux-ci sont plus abondans et plus offerts.

D'autres circonstances influent aussi sur le prix auquel on trouve à louer le service d'un capital, tels sont: les profits que ce capital peut rendre à l'entrepreneur, la capacité et l'industrie de celui-ci, sa consistance et sa solvabilité, les risques de son entreprise, la sécurité du placement, etc.

De même que pour le profit foncier, un *entrepreneur qui possède en propre son capital d'exploitation* ne doit pas moins en porter les intérêts dans ses frais de production, et compenser ainsi le sacrifice qu'il fait du loyer qu'il aurait pu en tirer en le confiant à autrui.

Les sommes qu'il faut porter en ligne de compte pour les intérêts des capitaux avancés varient donc suivant les pays et les conditions auxquelles on a emprunté; mais quand l'entrepreneur est possesseur en propre de ces capitaux, la sécurité étant de beaucoup augmentée, il ne doit guère faire figurer ces intérêts pour plus de 4 à 5 p. 0/0 de ses avances dans ses frais de production.

Le profit du capital se *rembourse ordinairement en argent* quand il a été emprunté à autrui; mais quand il appartient à l'entrepreneur, les intérêts des capitaux n'ont plus besoin d'être comptés en espèces, ils vont grossir les frais de production. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps, ou quand les opérations sont accomplies, qu'on peut, sur les rentrées effectuées, en faire le prélèvement pour les consacrer à faire de nouvelles avances à la production ou à tel usage qu'on juge convenable.

§ III. — Du profit ou revenu industriel.

On entend ordinairement par *profits ou revenus industriels, ou de l'industrie*, ceux auxquels ont droit tous les industriels qui ont concouru par leurs facultés personnelles à la création d'un produit. Dans l'agriculture, ces industriels sont des *manouvriers* dont on a employé les forces physiques; des *serviteurs* dont on a mis en œuvre la force et l'intelligence; et l'*entrepreneur* lui-même qui a coopéré à la production, souvent par le concours réuni de ses connaissances, de ses forces et de son intelligence.

Les profits de la classe ouvrière et des serviteurs se paient le plus souvent en argent, quelquefois en nature, en nourriture ou entretien; on les nomme *salaires*, et nous nous sommes occupés d'en fixer le taux à la page 399 de ce livre. Quant aux profits de l'entrepreneur, qui prennent le nom de *bénéfices*, nous allons chercher quelle est leur origine et quelles sont les causes qui peuvent en abaisser ou en élever le taux.

Le concours d'un entrepreneur étant indispensable dans toute opération industrielle, les bénéfices auxquels il a droit, pour sa coopération, sont des *frais nécessaires de production*.

Les bénéfices d'un entrepreneur, qu'il soit propriétaire ou fermier, sont, la plupart du temps, sous forme de récoltes, bestiaux, produits divers, et résident dans la valeur que peuvent avoir ces objets qu'il a créés; mais dans l'usage habituel, on ramène tous ces objets à un *dénominateur commun, qui est la monnaie*, pour en faciliter la comparaison et l'évaluation relative, et rendre plus aisés tous les calculs.

Ces bénéfices ne peuvent être comme beaucoup d'autres frais de production, *fixés à l'avance*, et restent incertains jusqu'au moment où l'échange des produits créés étant consommée, on peut comparer les sommes qu'on a perçues avec celles qui ont été avancées.

De même que tous les autres services industriels, les bénéfices d'un entrepreneur d'industrie agricole ont, en général, *un prix moyen courant*, qui s'établit naturellement par la concurrence des producteurs.